



10-11 avril 1991

10-11 avril 2021

Il y a 30 ans : Les massacres de la Lagune de Bè...



Non, à l'impunité : Justice pour les martyrs de la Lagune de Bè !

**DOSSIER DU PARTI DES TRAVAILLEURS - N° 3
 30 ans d'assassinats et d'impunité au Togo**

10, 11 avril 1991 – 10,
 11 avril 2021, il y a
 30 ans, une terrible

PRÉSENTATION

tragédie, qu'on a qualifiée à l'époque d'« horreur absolue » survenait dans la capitale togolaise, Lomé, au quartier Bè.

La répression aveugle du régime de feu Etienne Gnassingbé EYADEMA contre le soulèvement populaire en cours depuis plusieurs mois atteignait le summum d'une ignominie exécutée par sa soldatesque au-devant de laquelle se trouvait son propre fils, militaire aussi de son état, le tristement célèbre Ernest GNASSINGBE EYADEMA, depuis lors également disparu.

Totalement dépassé par l'approfondissement du soulèvement en cours depuis le 5 octobre 1990, il décida de tuer bestialement, dans une tentative insensée pour faire cesser ce mouvement insurrectionnel et décréta à cet effet, un couvre-feu qui devait servir à exé-

cuter cette opération macabre censée créer un état de choc destinée à briser définitivement toute initiative de

contestation de son régime. Tel fut apparemment l'objectif assigné à ces terribles massacres de la Lagune de Bè.

Mais avant de rappeler les faits qui l'ont marqué et leurs conséquences, il importe de rappeler le contexte, la toile de fond sur laquelle ils survenaient.

En effet, depuis le 5 octobre 1990, le peuple togolais vivait une exaltante et palpitante quête de reconquête de sa liberté confisquée depuis les 27 ans qu'était survenu l'assassinat crapuleux de son premier président démocratiquement élu, Sylvanus OLYMPIO, le 13 janvier 1963 et les 23 ans de règne d'une dictature militaire féroce qui, sous la férule sanglante d'Etienne Gnassingbé EYADEMA, avait mis en coupe réglée le pays.

Mais, ce 5 octobre 1990, le peuple togolais se soulevait

à l'occasion d'une parodie de procès dont le verdict rendu ce jour condamnait injustement de jeunes opposants politiques, militants de la CDPA, un parti politique évoluant dans la clandestinité, LOGO Dossouvi et DOGLO Agbélenko. La jeunesse togolaise, fer de lance de la lutte de résistance du peuple, défie le régime malgré la terreur ambiante et la brutalité légendaire de ses forces de répression. La dictature réprime sauvagement : 4 morts et des dizaines de blessés selon les chiffres officiels, plus d'une dizaine de morts et des centaines de blessés selon les sources indépendantes.

Le 12 octobre suivant, après être revenu de sa surprise par le cours de ces événements, sans précédent depuis le putsch qui l'a porté au pouvoir 23 ans plus tôt, EYADEMA procédait la libération voilée sous forme d'une grâce présidentielle des deux jeunes militants LOGO et DOGLO.

Cherchant à aller plus loin dans la mise en œuvre de mesures d'apaisement, il lança courant novembre, une initiative politique destinée à brouiller les cartes dans une vaine tentative de faire cesser les mouvements en cours en annonçant la création d'une Commission de 109 membres chargée de faire des propositions de réforme de son régime. Mais, il était déjà trop tard, le peuple n'entendait plus reculer...

Quelques jours plus tard, le 26 novembre, les dockers du port autonome de Lomé déclenchent une grève illimitée pour appuyer leurs revendications salariales.

L'approfondissement du soulèvement populaire

Ils sont suivis cette semaine du 26 novembre au 2 décembre, par les conducteurs de véhicules de transport qui déclenchent une mobilisation massive et une grève illimitée pour protester contre l'instauration arbitraire du permis dit professionnel aux conséquences désastreuses pour leur corporation, et en exiger l'abolition. Massivement observée dans les principales villes du pays (Lomé, Tsévié, Aného, Sokodé, Tsévié, Aného, Atakpamé, Vogan etc.), ils érigent des barricades et des piquets de grève et finissent par triompher des brutalités des forces de répression. Plus de 10 morts et des centaines de blessés sont relevés.

Puis, ce fut au tour du monde rural de se soulever, les 28 et 29 novembre, dans le grand nord du pays où les conducteurs de véhicules de transport ont porté la contestation partie de la capitale à Mango où la population s'est soulevée contre l'arriération imposée à leur ville depuis plus de deux décennies du fait de la politique inhumaine appliquée par le pouvoir en matière de protection de l'environnement. Bravant pendant deux jours les brutalités des forces de répression, les jeunes paysans réclament le droit de pêcher du poisson dans la rivière, de chasser du gibier, ainsi que la restitution des terres dont la population a été dépossédée par le pouvoir au profit de la réserve de faune. Ils tentent d'ouvrir la tristement célèbre prison de Mango pour libérer les victimes de cette fausse politique environnementale.

2 Le 11 décembre, ce fut au tour des travailleurs du complexe sucrier d'Anié, Société sino-togolaise (SINTO), de déclencher une grève de 72 heures pour appuyer des revendications introduites depuis quatre ans auprès de leur patron : *« des conditions de travail comme à l'époque de l'esclavage, nous n'en voulons plus »*, déclarent-ils, osant braver l'interdiction du droit de grève, les menaces de licenciement de la société et la répression du pouvoir.

Ce même mois de décembre, face à l'évolution tumultueuse des événements, Joseph Kokou KOFFIGOH, président de la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH), fait une première tentative de sauvetage du régime en place au terme des travaux du Congrès de la LTDH en proposant *« au gouvernement de désigner immédiatement un médiateur officiel connu pour son intégrité morale et sa neutralité politique, chargé de rapprocher les points de vue du gouvernement et du RPT d'une part et ceux des oppositions clandestines et des diverses catégories socio-professionnelles ayant des revendications à formuler d'autre part, afin de désamorcer les tensions sociales actuelles et d'éviter les risques de dérapages tribalistes et régionalistes. Ce processus de concertation devrait déboucher sur des journées nationales de dialogue d'où sortiraient les grandes orientations du Togo de l'ère du pluralisme »* (Forum Hebdo N° Spécial du 28 décembre 1990 au 9 janvier 1991 - P. 9 et 10).

Mais, le 31 décembre, les paysans du Wawa, insensibles à ce discours d'apaisement, se soulèvent d'une part contre les brimades racistes que leur inflige l'expatrié allemand qui dirige cette société et pour exiger surtout la restitution des terres dont ils ont été dépossédés au profit de la société Marrox. L'intervention brutale des contingents militaires dépêchés sur les lieux depuis la caserne de Témédja n'est pas parvenue à entamer la farouche détermination de la population à résister.

Les fêtes de fin d'année ayant été marquées par une maturation des processus en cours, les premières semaines de l'année 1991 voient survenir sur le campus de l'Université du Bénin une vive agitation qui a fini par déboucher sur une grève des étudiants qui, commencée à la fin du mois de février, se généralise au mois de mars où elle est l'objet d'une sauvage répression marquée par de nombreuses arrestations et des disparitions.

Le samedi 16 mars 1991, c'est au tour des femmes d'entrer dans la danse, elles qui n'hésitent pas à défier la sécurité présidentielle pour organiser une marche de protestation contre les brutalités des forces de répression sur le campus universitaire et la détention arbitraire des étudiants, leurs enfants, dont elles exigent la libération immédiate. Elles sont sauvagement réprimées sans ménagement : quatre morts et des centaines de blessés sont relevés à l'occasion de cette manifestation qui opère un tournant en ralliant tous les mouvements catégoriels en cours pour les transformer désormais en un mouvement du peuple tout entier.

Fortement inquiet du cours pris par les événements, EYADEMA en appelle à AGBOYIBO qu'il rencontre le lundi 18 mars pour des négociations qui ont pour résultat de désamorcer la grève générale de protestation que la population s'apprêtait à déclencher contre la répression sanglante de la manifestation du samedi 16 mars, qui se trouve suspendue. Se constitue alors un « Front des associations pour le renouveau » (FAR) qui entame des négociations avec EYADEMA pour l'organisation d'un « Forum

national de dialogue » destiné à faire pièce à la revendication d'une conférence nationale souveraine qui faisait l'actualité, venant du Bénin où elle avait été l'occasion d'ébranler le régime de KEREKOU.

Mais le 5 avril, la répression sanglante d'une manifestation de jeunes qui essayaient de déboulonner la statue d'EYADEMA devant la Maison du RPT (actuel Palais des congrès), et qui fit deux morts et de nombreux blessés – dont certains grièvement – relança toute la contestation populaire qui se poursuivit alors sans interruption.

Face aux massacres de la Lagune de Bè le peuple exige la démission d'EYADEMA, des dirigeants du FAR s'y opposent !

Ce fut dans ce mouvement que, le 10 avril, une des nombreuses marches pacifiques spontanément organisée par la population dans divers quartiers de la capitale depuis un certain temps pour exiger le départ d'EYADEMA, le rétablissement des libertés démocratiques et l'instauration d'un Etat de droit au Togo se heurte, au quartier de Bè, à l'intervention brutale des forces de répression qui ont massacré et noyé dans la lagune près d'une trentaine d'innocents citoyens. Parmi ceux-ci des femmes dont une enceinte portant un bébé au dos, et dont nous avons appris depuis lors que, surnommée Améyovinô (mère d'Améyovi) et née APETI, elle était originaire du village d'Adjologou (Préfecture de Vo) d'où elle était venue vivre à Bè, mariée à un habitant du quartier.

Rappelons également que, ce 11 avril 1991 où les corps de ces innocentes victimes ont été repêchés de la Lagune de Bè, dans un élan spontané, la population les a disposés dans un véhicule utilitaire débâché pour s'ébranler en une marche pacifique audacieuse. La marche exige la démission inconditionnelle et immédiate d'EYADEMA, identifié comme seul et unique commanditaire de ces massacres en s'accompagnant de chansons traditionnelles guerrières disant notamment en mina :

EYADEMA do ahoua,

Ahoua lé gbéadjí !

Ce qui veut dire :

EYADEMA a déclaré la guerre,

Nous voici en guerre !

C'est également le lieu de rappeler que si EYADEMA a pu échapper à la réalisation de cette profonde aspiration populaire dont il a été sauvé, ce ne fut que grâce à la trahison et à la complicité des responsables du FAR que le peuple identifiait alors comme les dirigeants du mouvement qu'il avait lancé depuis le 5 octobre 1990 : les avocats Joseph Kokou KOFFIGO et Yawovi AG-BOYIBO (aujourd'hui disparu). De son exil en France, un militant les dénoncera comme : « *avocats du diable en service commandé* », ce qui aura pour conséquence de faire imploser et disparaître le FAR, au grand désarroi d'EYADEMA dont le pouvoir vacillant lâcha d'importantes concessions : charte des partis, loi d'amnistie, etc, qui marquent un tournant dans la situation. Pour l'édification de la jeune génération, nous estimons de notre devoir de rappeler, dans ce dossier, les propos tenus à RFI et à la presse internationale par lesquels fut consommée leur trahison sans laquelle le sort du Togo aurait été, sans nul doute, tout autre aujourd'hui. Elle fut alors une première, bientôt suivie par bien d'autres : trahison de la grève générale illimitée jusqu'à la démission d'EYADEMA à laquelle on refusa de le démettre bien que son régime était frappé à mort, trahison de la Conférence nationale où on refusa de destituer le même EYADEMA malgré tous ses crimes, trahison du mouvement insurrectionnel spontané qui éclata à l'assassinat de Tavio AMORIN, etc. Et, clairement, jusqu'à la trahison de tous les mouvements insurrectionnels qui se sont succédé depuis 30 ans à de multiples occasions dont celui du 19 août 2017. Des mouvements qui ont tous été noyés dans une trentaine de dialogues sans queue ni tête mais qu'on continue pourtant toujours à réclamer malgré le rejet du peuple qui, lui, a compris qu'ils n'ont été qu'autant de marchés de dupes !

3

Devoir de mémoire pour mettre fin à l'impunité et à toute garantie de répétition

C'est donc par devoir de mémoire que, par ce dossier, nous re-convoquons l'histoire pour rendre un hommage déférent à toutes ces victimes, à l'occasion de la commémoration du 30^e anniversaire de cette sanglante tragédie qu'ont été les massacres de la Lagune de Bè du 10 au 11 avril où 28 citoyens innocents ont été lâchement et bestialement assassinés. Car, en publiant ce dossier, nous voulons soulever à nouveau avec force la question de la **totale impunité** dont les crimes odieux comme ceux-là n'ont cessé d'être couverts depuis plus de 58 ans au Togo. Et leurs commanditaires et exécutants avec. Pour quelles conséquences ? L'assurance d'une totale garantie de répétition qu'il faut dénoncer avec la même force pour qu'on en finisse une fois pour toutes si on en juge par ses graves conséquences ultérieures et pour le présent.

En effet, à la page 8 de ce dossier, nous publions des extraits du « RAPPORT GENERAL DE SYNTHESE DE LA COMMISSION II : AFFAIRES POLITIQUES & DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES PUBLIQUES – DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES » par lequel la Conférence nationale souveraine (17 août 1991) a jugé devoir « *interpeler, et au besoin (...) faire poursuivre en justice (...) des personnes, officiers, sous-officiers et soldats* » parmi lesquels on peut en identifier qui ont encore fait lourdement parler d'eux par la suite tels :

- le Lieutenant Colonel Gnassingbé Toyi (ex Donou), à nouveau mis en cause dans l'assaut sur la Primature, le 3 décembre 1991 où il est décédé ;
- le Lieutenant Colonel Arrégba, à nouveau mis en cause dans l'attentat de Soudou ;

- le Lieutenant Gnassingbé Essouam Ernest, à nouveau mis en cause dans plusieurs violations des droits de l'Homme dont l'attentat de Soudou, aujourd'hui décédé et dont la veuve est l'actuel Ministre des Armées ;
- le Capitaine Titikpina, à nouveau mis en cause dans les massacres de 2005 et dans plusieurs violations des droits de l'Homme puis nommé chef d'Etat-major général des Forces armées togolaises, aujourd'hui à la retraite ;
- le Capitaine Biténéwé Kolima, à nouveau mis en cause dans de nombreuses violations des droits de l'Homme avant sa nomination comme préfet du Moyen Mono ;
- le Capitaine Béréna, à nouveau mis en cause dans les massacres de 2005, aujourd'hui dirigeant de l'ANASAP ;
- le Commandant Djoua Yoma, à nouveau mis en cause dans de nombreuses violations des droits de l'Homme avant sa disparition ;
- le Sous-Lieutenant Bakaly, à nouveau mis en cause dans de nombreuses violations des droits de l'Homme avant sa nomination comme préfet de la Kozah ;

La garantie de répétition, c'est également bien sûr ce à quoi nous avons assisté au Togo, lorsque, pour aller s'asseoir dans le fauteuil présidentiel laissé vacant par le décès de son père Etienne GNASSINGBE EYADEMA en 2005, son fils, Faure Essozimna, n'hésita pas à faire massacrer de 400 à 500 innocents citoyens togolais selon la Mission des faits de l'ONU, plus de 1 000 selon la Ligue togolaise des droits de l'Homme ! Parmi ceux-ci 3 innocents citoyens qui, comme 14 ans auparavant, ont été assassinés et à nouveau jetés dans la Lagune de Bè, le 27 février 2005, dont Efoé EZE, un jeune enfant de 12 ans, élève, mort après avoir été sauvagement battu, s'être fait ligoter les mains puis noyé dans la lagune de Bè par les forces de l'ordre !

C'est pourquoi, 30 ans après, nous continuons toujours à exiger :

- **Non, à l'impunité !**
- **Justice pour les 28 martyrs de la Lagune de Bè et tous les martyrs qui, depuis 58 ans, ont versé leur sang sur la terre de nos aïeux !**

10-11 avril 1991

4

Massacres de la Lagune de Bè : Faits et témoignages ...

Version française

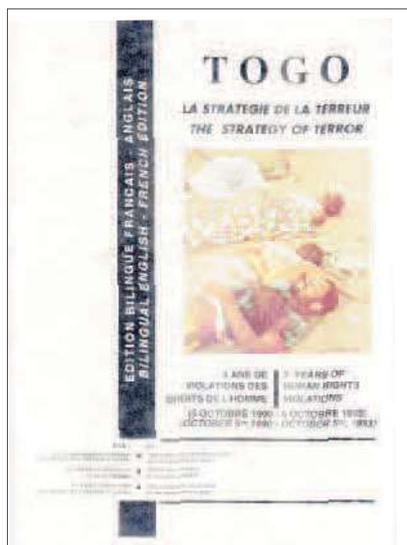
LES MASSACRES DE LA LAGUNE DE BÈ

Le 10 avril 1991, le Gouvernement décrète un couvre-feu s'étendant de 19 heures à 6 heures (le couvre-feu est en fait annoncé sur les antennes de la Radio une heure après son entrée en vigueur, soit à 20 heures).

Le lendemain 11 Avril 1991 au petit matin, les habitants de Lomé découvrent avec effroi ce qu'un journal indépendant de Lomé a nommé « l'horreur absolue ».

28 cadavres sont retirés de la lagune de Bè ce jour-là dont ceux d'une femme enceinte.

Les enquêtes de la Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH) révèlent que ces crimes sont l'œuvre d'un commando de parachutistes des FAT, qui la veille, avait sauvagement réprimé les manifestants, dont les cadavres sont jetés dans la lagune



English version

THE BÈ LAGOON MASSACRE

On April 10, 1991, the government decreed at 8 p.m., a curfew lasting from 7 p.m. to 6 a.m. (the curfew was in fact broadcast on the radio at 8 p.m., that is to say an hour after coming into effect).

At dawn, on April 11, 1991, the next day, Lomé inhabitants discovered what a private newspaper called «the absolute horror».

28 corpses were removed from the Bè Lagoon in the course of the morning.

All evidence collected by the national and international press, the Togolese League of Human Rights, the National Commission of Human Rights, the National Commission of Human Rights goes to prove that the massacres were perpetrated by the Togolese Army.

LES TEMOIGNAGES :

Les témoignages, concordants et accablants, recueillis par la presse nationale et internationale, la Ligue Togolaise des Droits de l'homme et la Commission Nationale des Droits de l'Homme mettent en cause l'armée togolaise.

L'un des rescapés a fait la déposition suivante auprès de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme :

« C'était le mercredi 10 Avril dans la matinée vers 10 heures. (...) Je me suis engagé sur le pont de la lagune de Bè en discutant des événements de la journée avec une femme enceinte qui portait un enfant au dos. Devant nous, je vis les phares allumés de deux camions de militaires sur le pont. Le quartier était aux mains des manifestants. La nuit était noire de manifestants. Nous avons vu un camion et une jeep descendre du côté des rails. Nous avons voulu nous retourner mais d'autres Jeep venaient de la direction du palais royal du chef Aklassou. Nous étions ainsi pris en sandwich. Nous n'avions d'autres choix, que nous jeter dans la lagune. C'était la seule issue favorable pour assurer sa vie.

« Ceux qui ne savaient pas nager et qui tentaient de ressortir par les bords de lagune se voyaient matraqués par les militaires à l'aide de gourdins et de grenades à fragmentation... La femme enceinte portant un bébé fait partie de ceux qui ont subi les coups de gourdins des militaires parce qu'elle tentait de ressortir de la lagune. Elle est morte sous ces coups. Comme moi je sais nager, j'ai pu me tirer d'affaire. Quand je suis sorti, j'ai été sollicité pour porter secours à ceux qui étaient encore en difficulté. Avec l'aide de la population, les militaires ont été chassés à coups de pierre. Ainsi j'ai pu sauver un homme et aussi d'autres personnes (...) Les gens qui habitent auprès de la lagune peuvent vous dire la vérité. »

Des témoignages recueillis par la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme auprès de parents des victimes sur l'heure à laquelle ces derniers ont quitté leur domicile, la destination où elles se rendaient, l'itinéraire probablement emprunté, sont autant d'éléments de recoupement qui confirment les témoignages des rescapés.

Une deuxième vague d'assassinats aurait été commise au cours de l'après-midi de la même façon.

Selon d'autres témoignages, recueillis par la ligue Togolaise des Droits de l'Homme et la Commission Nationale des Droits de l'Homme, des manifestants ou simples passants ont été arrêtés par les forces de l'ordre, battus ou torturés à mort puis jetés dans la lagune.

Les résultats de l'enquête confiée à la Commission Nationale des Droits de l'Homme sont rendus publics au cours de la Conférence Nationale en juillet 1991.

Le rapport d'autopsie établi le 11 Avril, sur dix-neuf des corps, corrobore les témoignages. *« Les corps présentent le même état de décomposition avec, entre au-*

TESTIMONIES :

Concording and overwhelming testimonies collected by the national and international press, the Togolese League for Human Rights and the National Commission for Human Rights pointed to the Togolese army.

One of the survivors made the following statement with the Togolese League of Human Rights:

«It was on Wednesday April 11, in the morning about 10 o'clock (...). I entered the Bè Lagoon bridge while discussing the events of the day with a pregnant woman carrying a baby in her back. In front of us, I saw the headlights of two army trucks on the bridge.

The district was full of demonstrators, so was the road. We saw a truck and a jeep drive towards the rail-side. We wanted to turn back but other jeeps were coming from the direction of chief Aklassou palace. We were thus caught in the middle. We didn't have other choice but to jump into the lagoon. It was the only way to save our lives. Those who could not swim and tried to run away near the edge of the lagoon were being clubbed by the soldiers and gassed by fragmentation grenades... The pregnant women carrying the baby was among those clubbed by the soldiers because they were trying to run away from the lagoon. She died from all these blows. I saved my life only because I could swim. When I came out of the lagoon, I was asked to go for support of those who were still in trouble. With the help of the population, the soldiers were turned away by stones thrown. Then I was able to rescue a man and other persons (...). The people who dwell near the lagoon can tell you the truth.»

The evidence collected by the Togolese League of Human Rights from the parents of the victims, to the time when the latter had left home, where they were going, the itinerary they probably took, helped to crosscheck the statements of the escapees.

A second wave of killings would be supposedly perpetrated in the afternoon in the same manner.

According to other evidence collected by the League and the National Commission for Human Rights, demonstrators or simple passers-by were arrested by the armed forces, beaten or tortured and then thrown into the lagoon.

The results of the inquiries carried out by the National Commission for Human Rights were made public in July 1991, during the National Conference.

The report of the post mortem examination performed on April 11 on 19 corpses corroborates the evidence. *«The cadavers present the same state of decomposition with, among others, swelling of the face, blisters on the body, blood-tinged discharges from nasobuccal and auricular cavities, cranial frac-*

tres, des bouffissures, du visage, des bulles phlycémil-laires sur le corps, un écoulement sanguinolent par les orifices vase-buccaux et auriculaires, des lésions crâ-niennes, enfoncement crânien, des fractures crâniennes occasionné s par des objets contondants type bâtons ou gourdins.»

En introduction de son témoignage sur le massacre de la lagune de Bè auquel il avoue avoir participé, le Soldat Amédégnato déclare devant les délégués à la Conférence Nationale en Juillet 1991 : « Vous allez nous pardonner parce que cela ne dépend pas de nous. La devise de notre métier c'est d'exécuter avant de réclamer: Presque tous nos camarades se demandent pourquoi cette situation. Nous ne comprenons vraiment rien parce que nous avons été formés pour protéger notre peuple et non pour tuer les citoyens. »

Seule l'ouverture d'une instruction judiciaire aurait permis d'éclaircir complètement ces faits. Or à ce jour, aucune procédure judiciaire n'est engagée.

tures caused by stick or club type objects.»

In the introduction to his statement on the Bè la-goön massacre in which he confessed to have taken part, soldier Amédégnato declared in front of the delegates of the National Conference in July 1991: «You will forgive us because the orders do not come from us. The motto of our profession is, execute before asking. Almost all my colleagues are wondering why this situation exists. We do not understand anything, because we have been trained to protect our people but not to kill them. «

Only preliminary investigations would have allowed us to shed full light on these facts. But, up to this date, no legal proceedings have been engaged.

No answer was given to this letter, send to the Head of State in his quality of Commander in Chief of the Armed Forces. Officers and soldiers who took part in this crimes were granted with impunity.

LETTRE DU PRESIDENT DE LA CNDH AU PRESIDENT EYADEMA A PROPOS DES MASSACRES DE LA LAGUNE DE BE

Excellence Monsieur le Président de la République,

6

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) relatif aux cadavres repêchés de la lagune de Bè le 11 avril 91.

Des investigations de la CNDH, il ressort amplement et sans contestation aucune, que les faits ont été commis par l'Armée Nationale, laquelle doit être tenue des responsabilités pénale et civile dé coulant de tels actes.

Comme votre Excellence peut le constater du rapport annexé à la présente, les conclusions édifiantes de la CNDH sont soutenues par de nombreux témoignages notamment ceux des rescapés du drame de la lagune de Bè, témoignages corroboré s par les résultats concordants de l'autopsie des corps effectués par le Professeur KPODZRO et le Docteur NAPOKOURA.

Eu égard à la gravité des faits, la CNDH prie votre excellence en sa qualité de Chef Suprême des Armées, de bien vouloir lui préciser dans les meilleurs délais, les détachements chargés de disperser les manifestants au moment des faits et les noms des officiers responsables desdits détachements.

La réalité des faits ne pouvant souffrir d'aucune contestation possible quant à la responsabilité de l'Armée, il va de soi que la non communication des noms des Officiers responsables de ces crimes amènerait la CNDH à retenir la responsabilité pure et simple du Chef Suprême des Armées lui-même et ce avec toutes les conséquences de droit.

En tout état de cause la CNDH souhaiterait que soit mis à sa disposition l'identité complète de tous les Of-

CNDH PRESIDENT'S LETTER TO PRESIDENT EYADEMA ABOUT THE BE LAGOON MASSACRES.

Your Excellency, Mister President of the Republic,

I beg you to find enclosed, the National Commission of Human Rights (CNDH) report, about the cadavers picked out of Bè Lagoon on April 11, 1991.

CNDH inquiries have made it largely clear and beyond all question that these facts were perpetrated by the National Army which has to bear its penal and civil responsibilities.

As your Excellency can notice in the report added to this letter, the CNDH's edifying findings are corroborated by a lot of testimonies like those of the Bè Lagoon drama's escapees, testimonies corroborated by concurring results of the bodies' autopsies made by Professor KPODZRO and Doctor NAPOKOURA.

Because of the seriousness of the facts, the CNDH beg your Excellency, in his quality of Commander in Chief of the Armed Forces, to kindly make known as soon as possible, the battalion in charge of the dispersal of demonstrators at the time the facts occurred and the name of officers commanding the named battalions.

The army's responsibility been beyond ail question before the reality of the facts, it is clear that not giving the names of officers responsible of these crimes would lead the CNDH to conclude the pure and simple responsibility of the Commander in Chief of the Armed Forces himself and this, with ail the legal consequences this implies.

In any case, the CNDH, wishes to be given the complete identity of ail concerned officers before the end of the current week to allow it to establish the sanctions such a crime deserves.



Le corps d'un noyé flotte à la surface de la lagune, à Bè. Des riverains et des passants se jettent à l'eau pour le repêcher. Ils sortent le cadavre d'une jeune fille et découvrent le charnier au cours de l'opération.



Une partie des victimes retirées de la lagune de Bè et alignées sur la berge, pendant que la foule tente d'identifier les corps.



Les corps des victimes alignés au bord de la lagune après repêchage.



ficiers concernés avant la fin de la semaine en cours pour lui permettre déposer les sanctions que mérite un tel crime.

Avec l'espoir que diligence sera faite à la présente requête de la Commission dans le plus grand intérêt des Droits de l'Homme, je vous prie d'agréer. Excellence Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma très haute considération.

With the hope that everything possible will be done to advance this suit of the Commission, in the greatest interests of Human Rights, be sure, Your Excellency Mister President of the Republic, in our sincerity.

Cette lettre envoyée par la CNDH au Président de la République, chef Suprême des Armées, est restée sans réponse. Les officiers et soldats impliqués dans ces crimes sont restés impunis.

Malgré la répression qui dé passe tout entendement, les togolais radicalisent leur lutte pour le changement, qui atteint son paroxysme avec l'observation à partir du 6 juin 1991 d'un mot d'ordre de grève générale illimitée jusqu'à la démission du Président de la République, lancé par le Collectif de l'Opposition Démocratique (COD).

La pression populaire finit par amener le Président EYADEMA à accepter les exigences du peuple, y compris la tenue de la Conférence Nationale qui a fait l'objet des accords du 12 juin 1991.

Despite of the repression which surpasses anything one might imagine, the Togolese people have radicalized their struggle for a change, struggle which reached its high point with the launching of an unlimited general strike, called by the Democratic Opposition Collective (COD), starting on June 6, 1991, until the resignation of the Head of State.

The popular pressure ended when bringing President EYADEMA to agree on the people's demands, including the holding of the National Conference decided in the June 12, 1991 agreements.

8

Le corps de Augustin AHADJI, assassiné puis jeté dans la lagune, le 10 avril 1991.



Les exécutants présumés identifiés par la Conférence nationale (juillet - août 1991) :

— Extraits du RAPPORT GENERAL DE SYNTHESE DE LA COMMISSION II : AFFAIRES POLITIQUES & DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES PUBLIQUES – DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES de la Conférence nationale souveraine (17 août 1991) :

(...)

Considérant que malgré ce mutisme du Chef de l'Etat, certains officiers ayant été nommément désignés et même entendus par la CNDH, la Conférence Nationale Souveraine se doit de les interpeler, et au besoin de les faire poursuivre en justice ;

Décide:

1 — L'interpellation par la Conférence Nationale et à défaut devant une commission ad hoc des personnes, officiers, sous-officiers et soldats suivants :

a) — Pour les massacres de la lagune de Bè :

— Lieutenant Colonel Gnassingbé Toyi (ex Donou)

— Lieutenant Colonel Arrégba

— Lieutenant Gnassingbé Essonam Ernest

— Capitaine Pigba

— Capitaine Titikpina

— Capitaine Biténéwé Kolima

— Capitaine Béréna

— Commandant Djoua Yoma

— Lieutenant Sogoyou

— Sous-Lieutenant Agba Yoma

— Sous-Lieutenant Folly

— Sous-Lieutenant Bakaly

— Sous-Lieutenant Délaman

— Sergent Chef Eglou Kézié

— Adjudant Améléké

— Cap. le soldat Badabo

Contexte, faits et conséquences immédiates...

Extraits du livre : Claude AMEGANVI, *Pour l'avenir du Togo*, édité par NYAWO, 1998, Lomé, pages 111-114)

Alors que les affrontements entre forces de répression et jeunes manifestants se poursuivaient sous la forme de guerres d'escarmouche approfondissant la polarisation politique, le régime décrétait, le 10 avril, un couvre-feu de 19 heures à 6 heures du matin, dont la brutale mise en application par ses forces armées, faillit l'emporter. Annoncée tardivement ce même jour sur les médias publics, – à 20 heures –, soit une heure après son entrée en vigueur, le couvre-feu prit au piège une population désarmée.

Le 11 avril au matin, ce fut la découverte du drame de la nuit : vingt-huit cadavres étaient retirés de la lagune de Bè parmi lesquels ceux d'une femme enceinte portant un bébé au dos.

Les révélations faites par des rescapés de cette tuerie permirent de savoir que, pris au piège à la fois d'une manifestation spontanée et d'un couvre-feu tardivement annoncé, de pauvres gens, dont un bon nombre de travailleurs, de femmes et de jeunes, vauquaient encore tranquillement à leurs occupations ou rentraient dans leurs foyers après une rude journée de travail, lorsque les forces de répression les ont surpris, matraqués puis jetés dans la lagune de Bè où ils se sont noyés.

Les images, terribles, de cette répression particulièrement atroce, qui firent le tour du monde, créèrent un choc profond au sein d'une population qui, spontanément, mit l'exigence du départ d'Eyadéma en avant des mots d'ordre des manifestations qui, ce jour, se rendirent aux représentations diplomatiques des principales puissances occidentales présentes dans la capitale.

Le journal français *Libération* raconte comment la tentative entreprise par Koffigoh et Agboyibo, de sauver du régime fut accueillie :

« Selon les manifestants, au total 26 corps ont été « déposés » hier soir devant les ambassades occidentales. (...) Des slogans tels que « des armes pour en finir avec Eyadéma » mais aussi « la France, au secours » ont été repris par la foule qui, se faisant menaçante, a hué Me Kokou Koffigoh, le vice-président du Front des associations pour le renouveau (FAR), le bloc de l'opposition togolaise.

Les avocats, fonctionnaires et journalistes togo-

lais qui ont tenté d'organiser et d'endiguer l'explosion populaire sont aujourd'hui complètement débordés par la rue. Leur calendrier pour une transition pacifique vers la démocratie, négocié après une première vague d'émeutes le 18 mars dernier, n'a guère de chances d'être respecté. Pourtant, le régime s'y cramponne. Sentant le sol se dérober sous ses pieds, le général Eyadéma vient de faire voter une loi d'amnistie pour « toute infraction d'origine ou d'inspiration politique », un cadre légal pour le pluralisme partisan et une diminution du prix du carburant réclamée par des chauffeurs de taxi en grève... » (1)

Koffigoh et Agboyibo tenteront d'expliquer leur position d'alors dans une interview qu'ils ont accordée au mensuel *Jeune Afrique Economie* et dont voici les extraits significatifs :

« **Jeune Afrique Economie : Les manifestants formulent une revendication absolue : le départ de Eyadéma. La partez-vous ?**

Me Yao Agboyibo : Aucune organisation membre du Far ne l'a pour l'instant reprise à son compte... (...)

On peut avoir l'impression que le Far fait le jeu du pouvoir en demandant aux manifestants de se calmer et en passant sous silence leur désir de voir le président Eyadéma démissionner... ?

Me Yao Agboyibo : Pas du tout. Nos positions sont suffisamment claires. Il y a un processus qui est déclenché. Dans notre logique, il faut attendre le 12 juin pour que le forum national de dialogue ait lieu et que soient discutées l'ensemble des questions. C'est au cours de ce forum que les problèmes de ce genre peuvent éventuellement être évoqués. Nous ne les posons pas en terme de rue. Cela peut correspondre à un type de sensibilité. Mais pour l'instant, au niveau du Far, aucune organisation membre n'a formulé une telle revendication.

Vous n'êtes pas disposés à évoluer dans ce sens et à épouser les revendications de la base ?

Kokou Koffigoh : Il faut être clair et net. Si nous demandons la démission du président, par qui va-t-il être remplacé ? Il nous paraît plus sage

de respecter le cadre du processus en cours et de poser ultérieurement cette question, si elle est véritablement indispensable. Dans l'immédiat, nous avons besoin d'un interlocuteur pour discuter. Cet interlocuteur, c'est le président de la République. Si nous lui demandons de quitter son siège, avec qui allons-nous discuter ?

Vous avez peur du vide ?

Kokou Koffigoh : Nous ne voulons pas créer un vide institutionnel. Nous voulons que des institutions et des hommes de transition soient mis en place. Et cela ne peut se faire que si nous prenons en compte les institutions existantes. Or celles-ci sont incarnées par le président de la République. (...)

Considérez-vous le général Eyadéma comme la meilleure garantie pour conduire jusqu'au bout le processus démocratique ?

Me Yao Agboyibo : Il faut absolument quelqu'un qui puisse assumer la transition vers la démocratie. Actuellement, il y a un chef d'Etat qui est en place. Il vaut mieux qu'au cours des mois à venir la transition s'opère dans le respect des institutions. (...)

Est-ce que vous ne traitez pas preuve d'un certain amateurisme, d'une certaine naïveté politique dans la mesure où l'on vous voit hésiter à deux pas du pouvoir, au moment où la rue semble vous y pousser ?

Kokou Koffigoh : Nous n'avons pas engagé le processus de négociations sur un scénario putschiste. Si ce scénario doit entrer en ligne de compte, cela nécessite une révision de notre stratégie alors que nous sommes, pour la plupart, des organisations des droits de l'homme.

Nous ne pouvons donc pas élaborer un putsch au moment même où nous nous sommes impliqués dans un processus de négociations.

Vous avez donc peur de prendre le pouvoir ?

Kokou Koffigoh : Notre objectif n'est pas de prendre le pouvoir, mais plutôt de déblayer le terrain, d'ouvrir le jeu politique pour que tous les ac-

teurs puissent s'y exprimer. » (2)

Ces propos, qu'ils devaient reprendre sur les ondes des médias internationaux, dont RFI, ne manqua pas de susciter une forte indignation et colère aussi bien dans le pays qu'à l'étranger.

Face au mouvement populaire, le régime d'Eyadéma dut, pour sauver son pouvoir, concéder immédiatement des réformes politiques en satisfaisant certaines de ses revendications.

Dès le lendemain, 12 avril, une charte des partis ainsi qu'une amnistie pour les exilés politiques furent promulgués.

Un étudiant déclara à l'envoyé spécial du journal français *L'Express* :

« Depuis la fin de Ceausescu, on a compris que n'importe quel dictateur pouvait tomber », et celui-ci de constater :

« jeudi 11, l'horrible découverte de 20 corps, cruellement battus puis jetés dans la lagune, a ravivé la colère. La fracture entre le pouvoir et le peuple est maintenant irréparable. (...) Désormais, plus rien ne sera comme avant. Et le pouvoir semble l'avoir compris, qui cède apparemment à toutes les revendications, avec une facilité déconcertante pour ses adversaires : amnistie, droit de créer des partis, forum national, gouvernement de transition... ça ne suffit pas ? Alors, une nouvelle Constitution est promise pour la fin de l'année, puis des élections pluralistes... (...)

D'autant que l'antagonisme entre Nord et Sud, sciemment entretenu par Eyadéma durant un quart de siècle, est une bombe à retardement. »

Le nouvel effet créé par le recul du gouvernement fut amplifié par le caractère grandiose de la commémoration de l'indépendance nationale le 27 avril, date dont la restauration fut une des revendications du mouvement populaire. Cette célébration prit rapidement les allures d'une « fête de la victoire ».

(1) Libération du 12 avril 1991.

(2) *Jeune Afrique Economie*, N° 143 - mai 1991.

